



Ambassade de Suisse à Mexico

Mexico, Septembre 2014

Mémento “Tremblement de terre”

La République Mexicaine est située dans la zone connue comme “la ceinture de feu du Pacifique”, l’une des régions sismiques les plus importantes qui existent. Le dernier grand séisme fut celui de 1985. Selon les séismologues, un tremblement de terre de grande magnitude pourrait se produire à n’importe quel moment.

Comme on ne peut prévoir ni le jour ni l’heure, il est important de se préparer. En prenant quelques dispositions appropriées, il est possible de diminuer les risques. L’Ambassade vous donne ci-dessous quelques conseils et mesures de précautions. Ce mémento n’a pas un caractère exhaustif et n’engage en rien la responsabilité de la Représentation.

Avant le tremblement

- Se renseigner sur la stabilité du terrain et la résistance du bâtiment où l’ont vit. Des constructions récentes offrent en général plus de sécurité que des anciennes. Localiser les endroits les plus sûrs de l’immeuble ainsi que les différentes sorties.
- Maintenir en bon état les installations d’eau, de gaz et d’électricité. Localiser les interrupteurs et robinets principaux en cas de rupture.
- Fixer les meubles hauts afin qu’ils ne puissent pas tomber. Eviter de placer les lits trop près des fenêtres.
- Elaborer un plan avec sa famille. Où se placer pendant un tremblement. Où se retrouver si l’on n’est pas ensemble où si l’on devient séparé. Organiser des simulations. Quelle est la planification au lieu de travail, à l’école des enfants.
- Disposer d’une réserve de nourriture, d’eau potable, d’une radio portable, d’une lampe avec piles, d’une pharmacie de 1er secours et d’un extincteur.
- Etablir une liste des numéros de téléphone importants (police, pompiers, médecins, hôpitaux, parents, etc.). Identifier le chemin pour y aller.
- Avoir sous la main les documents importants (passeports, carte d’identité, groupe sanguin, cartes bancaires, etc.)
- Se renseigner auprès des autorités (Protección Civil) sur les mesures prises dans votre quartier.

Pendant le tremblement

- Conserver son calme. Exécuter ce qui a été prévu dans le plan de la famille.
- Se placer aux endroits les plus sûrs établis antérieurement. S’éloigner des fenêtres, se protéger en se plaçant sous un meuble, sous un cadre de porte.
- Si l’on se trouve dans un bâtiment à plusieurs étages, cela ne sert à rien de sortir immédiatement car le tremblement ne dure que quelques secondes.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.
- S’éloigner des bâtiments afin d’éviter les objets qui tombent.
- Essayer de fermer les robinets principaux de gaz, d’eau et éteindre la lumière. Ne pas faire de feu ou allumer un briquet.

Après le tremblement

- Vérifier s’il y a des blessés, des incendies, des fuites. Si oui contacter les services compétents ou agir directement.
- Si le bâtiment est endommagé, couper l’eau, le gaz et l’électricité.
- Ecouter la radio pour vous informer de ce que font les autorités.

- En cas d'évacuation de l'immeuble, s'habiller de manière pratique, ne pas oublier les documents importants.
- Si on est séparé de sa famille, se diriger à l'endroit prévu antérieurement.
- Vérifier les installations de la maison. Ne pas les utiliser si elles sont endommagées.
- Ne pas faire de feu ou utiliser d'appareils électriques sans s'assurer qu'il n'y a pas de fuite de gaz.
- Penser que souvent il y a des secousses secondaires.
- Rester éloigné des constructions endommagées.
- Attention aux fils électriques.
- Informer vos proches de votre situation.
- Si on est resté bloqué, rester calme et essayer de communiquer avec l'extérieur.

Contact avec l'Ambassade et votre famille en Suisse

Après un tremblement de terre, l'une des principales tâches de l'Ambassade est, pour autant qu'elle soit en état de fonctionner, d'établir un état des lieux de la colonie suisse. En cas de fort séisme et si la région où vous habitez est touchée, il est donc important que vous l'informiez, ainsi que votre famille en Suisse lorsque cela est possible, au sujet de votre situation – état de santé principalement -, de celle de votre famille et d'autres Suisses que vous connaissez. Si la Représentation ne peut pas être contactée, adressez-vous directement, ou par l'intermédiaire de vos proches, au Département fédéral des affaires étrangères à Berne.

Cancún: Edificio Venus, SM5 MZ1, Av. Coba No. 12, local 214, Col. Centro 77500 Cancún, Tel. und Fax 01 998 884 8446, e-mail: cancun@honrep.ch

Guadalajara: Calle No. 5 s/n (al lado del 131), Col. Seattle, 45150 Zapopan, Tel. 01 33 3833 4122, e-mail: guadalajara@honrep.ch

Monterrey: Blvd. Diaz Ordaz 250 Ote., Col. Santa Maria, 64650 Monterrey, Tel.: 01 81 8248 8400, e-mail: monterrey@honrep.ch

Colegio Suizo de México: Nicolás San Juan No. 917, Col. Del Valle, 03100 México, D.F., Tel.: 01 5543 7862 / 65, fax: 01 5523 9843, e-mail: df.info@csm.edu.mx;

Colegio Suizo de México (Campus Cuernavaca): Calle Amates s/n, Col. Lomas de Ahuatlán, 62130 Cuernavaca, Tel.: 01 777 323 5252, Fax 01 777 323 5253, e-mail: cv.info@csm.edu.mx;

Colegio Suizo de México (Campus Querétaro): Circuito La Cima 901, Fracc. La Cima, 76146 Querétaro, Tel.: 01 442 254 3390, Fax: 01 442 254 3389, e-mail: gro.informacion@csm.edu.mx

Département fédéral des affaires étrangères à Berne. Helpline DFAE, 0041 (0) 800 24-7-365, Fax: 0041 31 322 78 66, e-mail: helpline@eda.admin.ch, web: www.helpline-eda.ch

La propre initiative est très importante et pourrait vous sauver la vie ainsi que celle de vos proches. Préparez-vous donc afin de pouvoir affronter un tel événement le mieux possible. Mieux vaut prévenir que guérir!

Par ailleurs l'Ambassade doit toujours disposer de vos adresses actuelles (domicile, postale, employeur, en cas d'urgence) ainsi que des numéros de téléphone, fax et courriers électroniques. Tout changement d'adresse et/ou d'état civil doit être communiqué immédiatement.

Autorités locales

Parmi les autorités fédérales qui pourraient vous donner d'autres informations, il y a la "Secretaría de Gobernación", dont deux de ses entités, le "Centro Nacional de prevención de desastres", et la "Protección Civil". Au niveau local, l'administration de la "Delegación" à Mexico et les "Ayuntamientos" dans les autres localités devraient aussi pouvoir vous renseigner.